

AR Prefecture

063-256301375-20250408-DP2025006-AI
Reçu le 10/04/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

DECISION DU PRESIDENT N° 2025/6

Demandes de Subventions pour l'action 4 du programme intitulé Actions transversales d'investissements nécessaire à la réalisation des missions de développement et refonte de la charte signalétique de Combrailles

Le Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles,

Vu l'Article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions et les champs de délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant au bénéfice du président d'un établissement public de coopération intercommunale.

Vu la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles en date du 30 septembre 2020 décidant des délégations du Comité Syndical au Bureau Syndical et Délégations au Président modifiée par la délibération du comité syndical en date du 2 juin 2021, puis par celle du 26 juin 2024.

Vu la convention liant le SMADC et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme pour 2025 et 2006, et en particulier l'article 3 définissant le programme d'actions du SMADC cofinancé par le Département.

DECIDE

Article 1 : de solliciter auprès du Conseil départemental une subvention pour l'action n°4 du programme intitulée « Actions transversales d'investissements nécessaire à la réalisation des missions de développement » et d'approuver le plan de financements suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Acquisition de matériels informatique et système de sauvegarde	11 200,61 €	Conseil départemental (50%)	5 600,30 €
		Autofinancement (20%)	5 600,31 €
TOTAL	11 200,61 €	TOTAL	11 200,61 €

AR Prefecture

063-256301375-20250408-DP2025006-AI
Reçu le 10/04/2025

Article 2 : de solliciter auprès du Conseil départemental et auprès du programme LEADER Puy-de-Dôme une subvention pour l'action intitulée « Amélioration des conditions d'accueil et d'information des visiteurs par la refonte de la charte signalétique touristique des Combrailles » et d'approuver le plan de financements suivant :

Dépenses HT		Recettes	
Démontage des anciens panneaux, tri des composants et dépôts en déchetterie <i>Combrailles Entreprendre</i>	6 567,78 €	Conseil départemental du Puy-de-Dôme (10 %)	13 500,00 €
Cartographie pour RIS <i>SAS Studio Id Clic</i>	900,00 €	LEADER (70 %)	94 674,96 €
Prestation de rédaction des textes pour les RIS <i>Office de Tourisme Combrailles Auvergne Tourisme</i>	1 500,00 €	Autofinancement (20%)	27 043,74 €
RIS Combrailles – Programme de base (13 RIS) <i>SIGNAUX GIROD S.A.</i>	77 638,48 €		
Option 3 RIS supplémentaires <i>SIGNAUX GIROD S.A.</i>	16 868,76 €		
Totem patrimoine – Programme de base (16 totems) - <i>SIGNAUX GIROD S.A.</i>	26 731,52 €		
Option 3 totems supplémentaires <i>SIGNAUX GIROD S.A.</i>	5 012,16 €		
TOTAL	135 218,70 €	TOTAL	135 218,70 €

Article 3 : Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Gervais d'Auvergne, le 08 avril 2025.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire
Reçue en Sous-Préfecture le
Publiée le

Le Président,
Boris SOUCHAL

